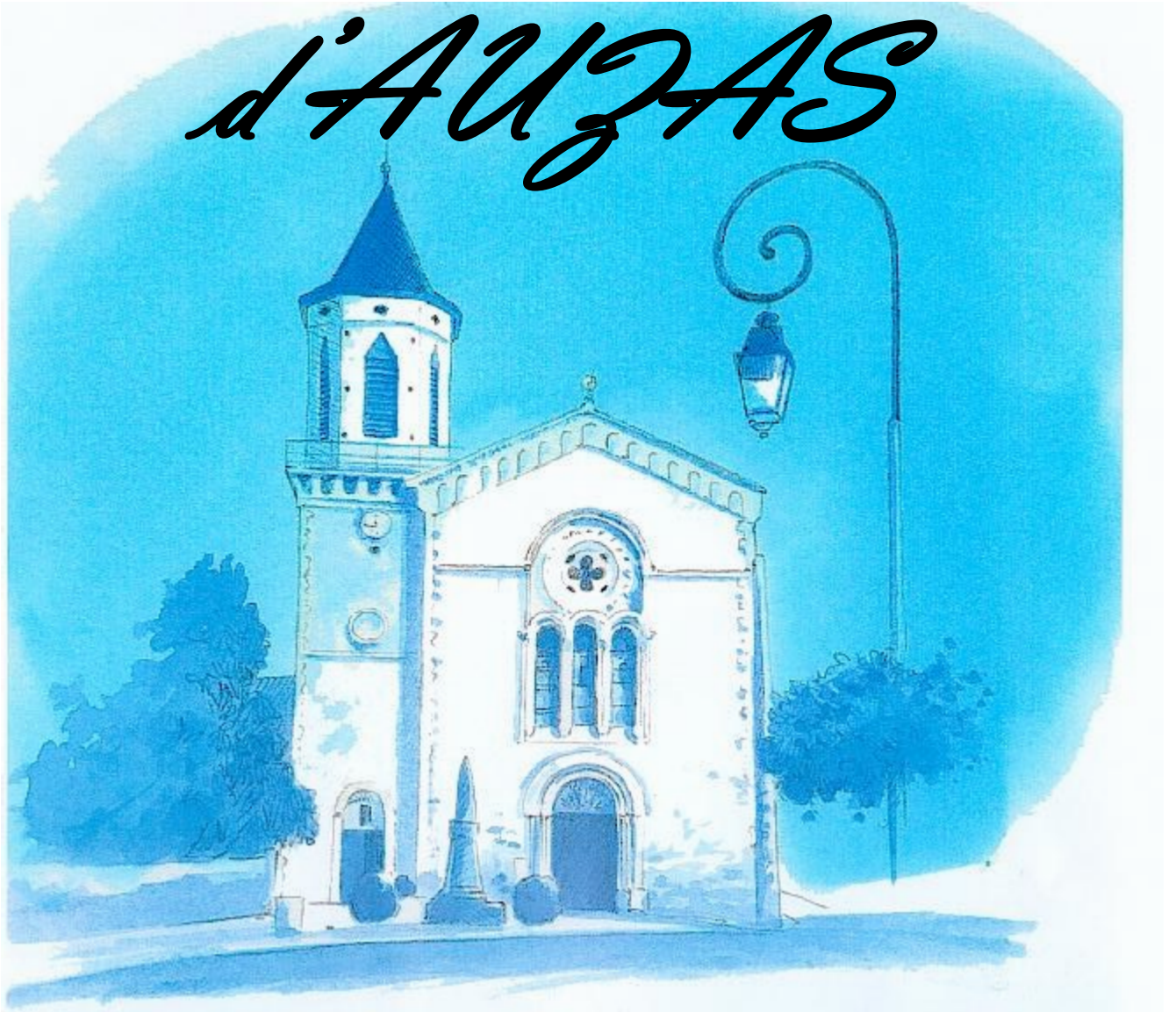


Histoire

d'ALSACE



2014

-72 av JC	Invasion par les Romains
400	Invasion par les Wisigoths, les Vandales, puis les Maures
585	Destruction de st Bertrand de Comminges par les Vandales
1000	Fin des invasions
1136-1156	Construction des abbayes
1280-1320	Construction d'AUZAS ?
1347 1356	Peste noire Le Prince Noir (guerre de cent ans), guerre entre Armagnac et Foix
1361	Peste noire
1454	Rattachement du Comminges à la couronne
1545	Donation par l'Abbaye de Bonnefont des bois communaux
1561-1621	Guerre entre catholiques et protestants
1621	Épidémie de peste
1636-1707	Jean de Maniban
1745	Construction de la 2ème église d'AUZAS
1789	Révolution Française
1795	Le Directoire
1799	Le Consulat
1809	Délimitation du territoire communal
1814	Fin de la guerre d'Espagne
1830	Louis Philippe 1er
1855	Achat de la Mairie de AUZAS et arrivée de l'instituteur
1902	Reconstruction de l'Église
1999	1 ^{ère} Rencontre des AUZAS à AUZAS
2002	Centenaire de l'église, réfection des vitraux
2003	Base de loisirs et Port Miniature
2009	2 ^{ème} rencontre des Auzas à Auzas
2011	Jumelage Auzas/Bulgan accueil d'une délégation Mongole à Auzas
2012	Jumelage Bulgan/Auzas accueil d'une délégation d'Auzas à Bulgan



Les seules archives concernant l'histoire d'Auzas, sont celles conservées par la Mairie et exploitées en 1885 par l'instituteur du village **M. LAFORGUE**, qui en a rédigé une monographie déposée aux archives départementales et dont nous vous livrons ici quelques extraits.

A l'époque ses archives ne remontaient qu'en 1855, depuis des documents sont réapparus et les archives communales remontent au 1er avril 1809. Aux archives Départementales on a retrouvé l'acte de donation des bois communaux par l'Abbaye de Bonnefont en 1545 et des écrits sur la construction des moulins en 1230.

C'est état de fait n'est pas réservé à AUZAS, dans sa monographie sur Arnaud-Guilhem M. TOURNIE écrit: « Les archives d'Arnaud Guilhem ont été victimes de la négligence des magistrats municipaux. On a laissé détruire par l'humidité, par le feu, ou par toute autre cause, de nombreux papiers auxquels on n'attachait aucune importance parce qu'ils étaient vieux et qu'on ne savait pas les déchiffrer ».

Pour retrouver les origines d'AUZAS M. LAFFORGUE qui n'avait en sa possession aucun document antérieur à 1855, dit avoir procédé à une enquête auprès « de personnes âgées et d'une bonne renommée morale ».....« D'après quelques écrits légendaires son origine remonterait aux premiers siècles du Moyen Age.

A cette époque le village se trouvait, dit on, au quartier de MORTAIS, ainsi nommé parce que les habitants y ont été exterminés par les Sarrasins. Le village aurait été complètement détruit ou rasé et ce n'est que longtemps après qu'il aurait été reconstruit où il est actuellement, mais non avec le même nom. A l'appui de ces dires en 1868 un propriétaire voulant planter une vigne haute, a fait creuser des trous où l'on a trouvé des ossements humains en grande quantité dans toute l'étendue de son champ, qui se trouve dans ce quartier. Le village détruit par les Sarrasins portait le nom de Ste MARIE, mais on ne sait d'où vient le nom d'AUZAS ».

On verra plus loin qu'il était en fait construit près de l'ancien cimetière aux quartier dit de « l'église vielle » et de « Malesta »

Enfin toujours aux archives départementales on retrouve la trace d'un Jean de MANIBAN Capitoul de Toulouse Baron d'AUZAS. (origine du quartier BARON?)

AUZAS

Étymologie

AUZAS en latin proviendrait d'un Gallo-Romain des premiers siècles de notre ère, dénommés « AVITIUS », et du suffixe « ACUM » qui signifierait « TERRE D'AVITIUS ».

Autre hypothèse, il proviendrait de la forme provençale de ELZEAR (ELEAZAR) emprunté à la Bible ;

Il existe en France 232 personnes portant le nom de AUZAS.

Les plus grosses concentrations de M. et Mme AUZAS se trouvant en Ardèche (35 personnes), Bouches du Rhône (27 personnes) et Vaucluse (7 personnes).



Jean de Maniban

La famille de MANIBAN, appartenant à la vieille noblesse d'Armagnac (voir ci après la guerre ARMAGNAC/FOIX), s'est fixée à TOULOUSE au début du XVIIème siècle.

Son plus ancien représentant connu est Thomas de MANIBAN qui était avocat général au parlement de TOULOUSE.

Son fils aîné, Jean Guy, marquis de MANIBAN (1636, 1707) a également deux baronnies (dont celle d'AUZAS), cinq fiefs, trois métairies. Il est également Chancelier de l'Académie des Jeux Floraux et Capitoul de la ville de TOULOUSE.

Son histoire

La lecture de divers ouvrages (Comminges et Couserans de Simone HENRY, Les Toulousains dans l'histoire Philippe WOLFF), nous permettent de reconstituer l'histoire de notre région et d'AUZAS en particulier.

Les Romains

En 72 avant J.C., POMPEE vient dans la région avec une partie de ses partisans. Cette troupe qui s'installe, est appelée Convenae (gens rassemblés), qui devint Commenicus, Comenge, Comminges.

POMPEE forma deux civitas, l'une englobant les tribus de la vallée de la Garonne, du Val d'Aran, de la vallée de la Neste, l'autre avec les tribus qui occupaient le bassin versant du Salat, les Consorani qui devint COUSERANS.

A la tête de ces deux civitas il y eut deux « oppidum »: Lugdunum Converanum (St BERTRAND) et Lugdunum Consoranis (St LIZIER).

Les invasions

« **A** partir du Vème siècle les invasions jetèrent la désolation dans le pays.

Les événements du Vème au Xème siècle sont très mal connus. Faute de certitudes, l'imagination s'est mise en branle pour reconstituer le passé.

Les ruines accumulées, les documents postérieurs faisant état d'une réoccupation du sol, sont la preuve de la misère de cette longue période, des destructions effroyables qu'elle subit. Mais quels furent les auteurs de ces malheurs, Vandales, Wisigoths, Vascons, Maures ?, toutes les suppositions sont possibles.

Dans l'imagination populaire les uns ont été confondus avec les autres. ».

Les seuls faits certains sont les déprédations que les Vandales firent subir au village situé au bas de l'actuel St BERTRAND DE COMMINGES (585), qui fit dire à Grégoire de TOURS :

« Ils ne laissèrent que la terre nue, à tel point qu'il ne resta même pas un pan de mur contre lequel uriner ».

Cet extrait, nous fait bien évidemment penser à la destruction de l'ancien village de AUZAS, mais qui en furent les auteurs ? les sarrasins comme le prétend M. LAFORGUE l'instituteur, ou les Vandales comme à St BERTRAND ? ou plus tard au moment des épidémies ?

Plusieurs saints avaient été attribués à cette période et supprimés en 1939. Il s'agit de MARTORY, CIZY (RIEUX), VIDIAN



Les Abbayes Cisterciennes

Le début du XII^{ème} siècle vit la fondation de divers édifices religieux :

1115 Abbaye de NIZORS,
1136 Abbaye de BONNEFONT,
1139 Abbaye des Prémontrés à RIMONT,
1140 Prieuré de St BEAT,
1142 Abbaye de l'ESCALEDIEU,
1145 Abbaye de FABAS,
1156 Commanderie des Templiers de
MONTSAUNES.

Ces monastères reçurent de nombreux dons en terres des comtes et seigneurs. Les Cisterciens aménagèrent en particulier les fonds de vallées demeurés marécageux « les Barthes », (LABARTHE DE RIVIERE).

Pour exploiter ces domaines les religieux avaient besoin de main d'œuvre. Pour attirer les ouvriers (brassiers), outre la sécurité, ils

offraient des parcelles, découpant des rectangles dans les forêts et les landes, ce sont « les artigues ». (quartier des ARTIGUES, ou l'artigo à AUZAS)

Les Villages

A l'initiative du Comte de Comminges et de divers seigneurs et abbés, virent le jour :

BOUSSENS 1269, ALAN 1270,
MONTREJEAU 1272, BLAJAN 1283,
VALENTINE 1287, MONTMAURIN 1317,
BEAUCHALOT 1325.

« En plus de ces bastides de vallées, des défrichement eurent lieu sur les hauteurs, sur les crêtes, des villages tout en longueur dont les maisons sont alignées au bord de la route, (villages chenilles) »

On ne peut s'empêcher de penser à AUZAS et l'auteur poursuit :

« au début du XIV^{ème} siècle, tous les villages et hameaux actuels existaient »

On peut donc situer la reconstruction de AUZAS entre 1280 et 1320.

Les guerres, les épidémies

A partir de 1355, la chevauchée du Prince Noir (EDOUARD Prince de Galles, Gouverneur d'Aquitaine), avait semé la terreur et la misère dans les petites Pyrénées.

Puis le Comminges devint le champ de bataille et l'enjeu entre le Comte d'ARMAGNAC et Gaston Phoëbus Comte de FOIX.

FROISSART venu dans le pays (1386), est frappé par la détresse de la population. LIEUX, LOUDET,

LUSCAN, MALVEZIC avaient disparu, vidés de leurs habitants.

Le calme revint dans la première moitié du XVI^{ème} siècle.

A partir de 1621 la peste réapparut frappant St LIZIER, SALIES DU SALAT, VALENTINE.

Toujours en 1621, l'emprise du pouvoir royal s'affirma par la création d'une « élection de Comminges », chargée de la perception des impôts avec trois bureaux de recettes: MURET, AURIGNAC, St GIRONS.

La population

En 1881 (date du recensement), la population de AUZAS était de 472 habitants. Elle avait déjà énormément diminué, puisque en 1789, elle s'établissait à 806 Auzassiens. (334 habitants de moins en 92 ans soit -3,63 par an).

En 1885 elle était remontée à 504 habitants.

M. LAFORGUE écrivait:

« On ne voit aucune construction nouvelle à AUZAS. On trouve au contraire plusieurs maisons inhabitées et d'autres qui sont en voie de le devenir prochainement, si toutefois les choses ne changent pas ».

Hélas, elles n'ont pas changé puisque nous comptons 142 Auzassiens au recensement de 1990, 132 au recensement de 1999. (340 habitants de moins en 109 ans soit - 3,12 habitants par an), mais un espoir, à ce jour en 2012, nous nous comptons 250.

La désertification rurale ne date donc pas d'aujourd'hui, mais elle s'inverse peut être ?

Où logeaient ces Auzassiens ?

Situation	Nbre Maisons	Nbre habitants
Maisons isolées	11	57
Quartiers		
MORTAIS	2	12
BARON	4	12
CARRET	2	9
MALESTA	3	14
JEAN NEGRE	3	21
LA SERRE	2	11
SEMANE	4	24
BOURDETTE	2	9
VILLAGE	75	303
Total en 1851	108	472

Les métiers:

En 1885 on recensait:

1 scierie, 3 moulins à eau, 5 cordonniers, 2 tailleurs d'habits, 4 tailleurs de pierre, 3 maçons, 2 charpentiers, 2 forgerons, 2 charrons, 3 plâtriers, 4 tisserands, 2 cafetiers, 1 notaire, mais pas de foire ni de marché.

« si comme l'a écrit un contemporain, le travail utile honore et contient l'avenir en germe, notre petite commune a vraiment du mérite, car chez elle tout le monde travaille. Aussi pas de personnes réellement indigente et par suite pas de mendiant à AUZAS ».

(heureux temps qui ne connaissait pas le chômage!)

l'auteur de cette monographie précise:

« Les mœurs des habitants sont celles d'un peuple civilisé et animé du désir de bien faire en tout et pour tout. Il n'y a ni ivrogne, ni voleur, ni libertin, tout le monde est respectueux. »

(Y avait il à l'époque des peuples non civilisés dans le canton? quand à croire que c'étaient tous des petits saints!.....)

« Le patron de la paroisse est St FELIX. La fête patronale se célèbre le 1er dimanche qui suit le 5 août et avec assez d'entrain » (quand même !)

Sœur Marie CASTERET dans une brochure réalisée lors de recherches généalogiques sur la famille MARTIN, famille de sa mère et épouse du célèbre spéléologue Norbert CASTERET, écrit:

« La population d'AUZAS, qui a compté jusqu'à 900 habitants, était presque tout entière centrée sur le travail de la laine.

Mis à part les propriétaires, les métayers, les bouveurs ou brassiers, le cuisinier du notaire, le notaire lui même et les indispensables boulangers, menuisiers, charron, forgeron, tisserand, tailleurs ou colporteurs.

Les trafiquants allaient chercher la laine dans les Pyrénées ou à Mazamet.

Une fois sur les lieux, la laine était travaillée par les tisseurs de laine, peigneurs de laine, fileuses et tisserands de rases (étoffes croisées).

Ensuite c'était l'affaire des marchands et colporteurs, lesquels partaient en tournée, <en campagne> disent les registres, de longues tournées qui duraient une partie de l'année et conduisaient les colporteurs non seulement vers le Gers et le Lot et Garonne, mais dans une bonne partie de la France Ils voyageaient à plusieurs, pour la sécurité, et dormaient dans les charrettes.

Pendant ce temps, leurs femmes restées au village élevaient les enfants. »

Elles ne devaient pas manquer de mérite, ces « femmes seules » avec souvent 6 ou 7 enfants à la maison, et parfois d'avantage !

« Heureusement, le village était une grande famille ou l'entraide existait vraiment ».

M LAFORQUE décrit AUZAS

« **B**âti en amphithéâtre au milieu d'une colline, dominant le petit vallon de l'Oumède, se trouve le petit village d'AUZAS, dont la principale rue est assez régulière quoique trop étroite dans la partie d'en bas où se trouvent l'église et le presbytère, séparés par une petite place de forme rectangulaire à la suite de laquelle se trouve un petit recoin communal dit l'ESPLANADE comprenant quelques arbres d'agrément....



Cette localité ne possède aucun monument antique ou historique, mais au point de vue paléontologique, elle est le centre d'une faune qui a acquis une grande importance par les recherches de certains savants qui y ont découverts 21 espèces de fossiles, dont des reptiliens »

L'agriculture

Outre les métiers ci dessus cités, l'agriculture tenait une grande place dans la vie des Au-zassiens.

« On y cultive le froment 90 à 100ha, l'orge 90ha, le maïs 68 à 75ha, l'avoine 15ha, les pommes de terre 40ha, les haricots 12ha, les fèves 38ha, la vigne 47ha qui produit 6hecto à l'hectare, les betteraves et le lin en plus faible quantité. Les prairies naturelles et artificielles occupent 60ha où paissent 148 bêtes à cornes, 47 chevaux, juments, mules et mulets et 10 troupeaux d'ovins. »

La NOUE

« **L**a NOUE qui prend sa source dans les landes de SAUX et POMAREDE, traverse le territoire de LATOUE, AULON, AUZAS, LAF-FITE et se jette dans la Garonne à MAN-CIOUX.

Cette rivière ainsi appelée à cause des nœuds et des contours nombreux qu'on remarque dans son cours et son débit est très redoutable à l'époque des grandes pluies. Par l'abondance des eaux qu'elle reçoit

elle déborde et cause aux prairies riveraines de grands et parfois d'irréparables dégâts. Les propriétaires de ces prairies élargissent et couronnent bien ses bords mais en vain, le torrent se joue de la main des hommes et soulève tout ce qu'elle oppose à son passage.

En été cette rivière offre au contraire de nombreux gués qui permettent de la traverser sans danger et un agréable rendez vous aux baigneurs ».

Quelques dates:

Le bâtiment de la Mairie à été acheté en 1855

le pont sur la NOUE à été construit en 1835 et précise M. LAFORGUE, « *il a été réparé récemment* ». (des travaux ont également été entrepris sur cet ouvrage en 1997).

« *En ce moment (1885), la commune s'occupe activement de la construction d'une pompe et d'un lavoir public* » (en cours de restauration)

Le PRESBYTÈRE

M. LAFORGUE, dans sa monographie précise que le presbytère aurait été acheté en 1879.

Or, dans les archives de la Mairie on peut lire que, en 1809, le conseil municipal avait envisagé cet achat et pour ce faire, fait expertiser la demeure.

Le coût de l'achat du bâtiment était fixé à 1630,50f et le coût des réparations à 1337,50f. Par délibération du 3 avril 1809, le conseil municipal demandait au Préfet de réunir la somme nécessaire à cette opération.

Le 8 octobre 1809 le Sous Préfet faisait part de la réponse du Ministre de l'intérieur concernant cet achat:

« *Le montant de l'acquisition s'élève à 2370.64f*

Les fonds en caisse à la commune sont de 1892f

Il vous manque donc 478,64f que vous devez trouver. »

(les subventions du Conseil Général n'existaient pas à l'époque).

Le conseil Municipal délibère et envoie sa réponse:

« *les particuliers qui ont usurpé la quantité de 5 ares sur les biens communaux seront poursuivis* » gain estimé 300f, puis continue:

« *le Conseil Municipal très humblement prie et sollicite son excellence le Ministre de l'Intérieur, d'obtenir de sa Majesté l'Empereur et Roy la permission de vendre un petit lopin de terre situé au quartier de l'église de 86m², 9 escats trois quarts de l'ancienne mesure* » contre 200f et si la vente ne se fait pas, ils procéderont à une souscription volontaire. (on peut se demander si la conversion mesure ancienne, mesure métrique à bien été effectuée 86m² semble bien peu pour la somme annoncée).

A la date du 29 mars 1830 on trouve ceci dans les archives communales:

« *On observe qu'en l'an 14 le Maire de la commune fut autorisé à vendre le quart de réserve de bois de la commune, pour le produit de cette vente, être employé à réparer l'église qui était en état de délabrement et à racheter le presbytère qui avait été vendu révolutionnairement a suite de l'autorisation qui fut accordée par arrêté du 19 ventose an 10.*

La dite coupe fut adjugée le 7 frimaire de l'an 14 à Guillaume CHENE d'Aurignac au prix de 3133francs 14 centimes que l'adjudicataire versa dans la caisse du receveur du domaine que depuis cette époque la commune n'a cessé de réclamer la sus dite somme pour être employée a sa destination mais toutes les réclamations ont été écartées sous divers prétextes soit avant, soit depuis la restauration.

En attendant l'église achève de se dégrader et la commune se trouve sans presbytère.

Il se présente toute fois une occasion favorable pour racheter l'ancien presbytère puisque le propriétaire actuel offre de le céder à la commune au prix de l'estimation qu'en sera faite par l'expert, qu'indépendamment de cette dépense et des réparations dont l'église a besoin elle n'a qu'une seule cloche tandis qu'il en faudrait au moins trois, que toutes les dépenses absorberont le prix de la sus dite adjudication en principal et intérêts.

C'est pourquoi le conseil municipal propose d'autoriser le Maire a faire toutes les démarches qui seront nécessaires pour obtenir le remboursement de la sus dite somme de 3133francs 14 centimes en principal et intérêts quelconque M. le Maire ne pourrait pas obtenir

le remboursement de cette somme il est autorisé à demander une somme équivalente à son excellence le Ministre du culte attendu qu'il est d'une indispensable nécessité de pourvoir aux dépenses ci dessus vu que la commune est sans autres ressources pour y parvenir ».

Il a donc suffi de 70 ans à l'Etat pour réaliser cette opération. (les lenteurs de l'administration....)

L'ÉGLISE

L'église date d'un siècle. Un document retrouvé par sœur Marie CASTERET retrace cet événement :

L'an 1902 et le Mardi vingt-septième jour du mois de mai, jour de beau soleil, Monseigneur GERMAIN Archevêque de Toulouse, consacré la nouvelle église d'Auzas avec les cérémonies multiples et longues du pontifical, en présence de:

Monsieur l'Archidiacre TOUZET, Vicaire Général de l'arrondissement de St Gaudens,

Monsieur l'Abbé SAINT-LAURENT, Doyen de Saint Martory,

Monsieur l'Abbé MANENT, Curé du Féchet

Monsieur l'Abbé VERDALLE, Curé de Caze-neuve,

Monsieur l'Abbé TRESPAILLÉ, Curé de Lafitte Toupière

Monsieur l'Abbé VIGNAU, Curé de Mazères du salat,

Monsieur l'Abbé DOSTE, Curé de Landorthe,

Monsieur l'Abbé TOURNON, d'Auzas, élève à l'Institut Catholique de Toulouse.

Depuis l'année 1778 jusqu'à nous (1902), la paroisse d'Auzas n'a été dirigée que par trois prêtres (*si l'on excepte les années 1791 et 1792 où signe dans les registres Monsieur l'Abbé CASSAGNE, natif de la paroisse*):

Monsieur l'Abbé VIGNEC, natif d'Anères, diocèse de Comminges, qui, de Vicaire de Saint Gaudens, fut nommé Curé d'Auzas,

Prêtre d'une grande vertu qui, obligé de s'exiler en Espagne pendant les mauvais jours de la Révolution, fut un des premiers prêtres à rentrer dans sa paroisse dès 1797.

Monsieur l'Abbé SARRAUTE, natif de la paroisse, qui en rentrant d'Espagne où il avait dû s'exiler, nommé Curé du Fréchet, changea de poste avec Monsieur l'Abbé SOUQUE, natif de Lafitte Toupière et Curé d'Auzas.

Monsieur l'Abbé LORT, prêtre légendaire dont on aime encore à se rappeler l'exquise charité et le caractère tranchant au besoin mais toujours aimable.

Monsieur l'Abbé SARRAUTE, en arrivant Curé d'Auzas, trouva une église construite avec plafond. (*la bénédiction de cette église est signalée dans les registres paroissiaux à la date du 5 décembre 1745*).

La primitive avait été détruite, située qu'elle était au cimetière actuel, appelé pour ce motif le quartier de l'église vielle.

Il voulut lui donner ce cachet d'architecture qui lui avait souri dans les cathédrales de la Vieille Castille. C'est pourquoi il fit élever des arceaux en pierre de taille de 80 centimètres de largeur et pesante comme du granit. Mais pour clé de voûte, il fut obligé de mettre du plâtre pour remplir et combler les interstices et les écartements de ces pierres qui, par leur poids, avaient déséquilibré les murs extérieurs.

Les cintres eux-mêmes furent maintenus en place pendant dix ans. Et ce ne fut qu'avec crainte et tremblement qu'ils furent enlevés, vu que sur ces arceaux reposaient la toiture, sans entrant ni liaison avec les murailles extérieures.

Malgré ces défauts, Monsieur l'Abbé LORT employa une quinzaine de mille francs en dehors aux sanctuaires et aux quatre chapelles.

A sa mort, le nouveau prêtre (*signataire de ces lignes ANIZAN*) crut devoir procurer la solidité de l'édifice et la sécurité de la population en reconstruisant l'église depuis les fondements qui laissaient trop à désirer, n'étant tracés que comme un petit fossé.

Ses ressources étaient très minimes.

Que dis-je, ses ressources furent le dévouement de toute la population et la générosité de certaines familles aisées et bonnes chrétiennes qui se firent un honneur de porter la pierre, le sable, le bois et la chaux.

Parmi les plus généreuses, citons la famille Louis LACOMBE, SAINT-BLANCAT, Emile BAROUSSE, Dominique BRANGÉ, Edouard DAMBRUN, Edmond BAYLÉ, Pierre LAGARRIGUE, François BARUTAUT, etc.

Ses ressources furent la distinction des ouvriers de la paroisse qui ont travaillé avec un art digne des ouvriers des grandes villes la pierre de taille, le bois, le plâtre, etc.

Tels furent les frères DAMBRUN, tailleurs de pierre, les CHANFREAU, maçons, Bertrand DUCLOS, charpentier, Théodore TOURNON, plâtrier qui a fait la voûte.

Et l'on peut témoigner que durant ces travaux de quatre ans, jamais ne fut proféré ni chanson ni conversation déplacée tant soit peu dans le lieu saint.



Après la cérémonie, Monseigneur l'Archevêque a félicité la population de sa générosité et de son dévouement à élever au Seigneur une maison digne de sa magnificence, « *Lors-même je me tairais, a-t-il ajouté, ces pierres et ces colonnes parleraient assez haut, mais à ces travaux de toute une paroisse, à cet art intelligent développé par ces ouvriers industriels, il fallait un inspireur ...* »,

et là, il a mis en cause le Curé de la paroisse qui venait de lui exposer l'état de cette portion de son troupeau:

La paroisse d'Auzas a de tout temps été éminemment chrétienne, témoin ces constructions au mode antique dédiées au D.O.M. (*Deo Optimo Maximo = le Dieu le Meilleur et le plus Grand*).

Les Évêques de Comminges, quand ils passaient pour leur maison de campagne à Alan (*in campo Alano*), daignaient s'arrêter chez un Chevalier de Malte, Monsieur SARRAUTE, dans une maison voisine de l'église où se trouvait l'appartement appelé la Chambre de l'Évêque.

C'est aussi dans cette famille qu'est né ce Prêtre Martyr qui, dans les mauvais jours de 1793, fut traîné à la Rochelle et mis à mort pour la foi.

Monsieur l'Abbé VIGNEC était un saint Prêtre dont la vertu fut digne des premiers âges de l'Église.

Monsieur l'Abbé SARRAUTE avait une vertu austère comme sa voix. Il sut maintenir dans la paroisse la foi et l'intégrité des mœurs.

La vertu de monsieur l'Abbé LORT fut légendaire, et son caractère domina parfaitement la population pendant les trente quatre ans qu'il l'a dirigée.

Nos principaux bienfaiteurs de l'église neuve sont deux femmes:

Madame veuve Henriette DUPONT (*décédée à Auzas le 15 décembre 1902 à l'âge de 92 ans*). Elle a offert 2 500 francs en argent pour les constructions, 420 francs pour l'autel Saint Joseph, 200 francs pour le vitrail de Léon XIII et 170 francs pour celui de Jeanne d'Arc.

Mademoiselle Marie SAUX, (*décédée à Auzas le 22 novembre 1904 à l'âge de 87 ans*)

Signé ANIZAN Prêtre

La MAIRIE

Il faut dire qu'à l'époque les communes étaient absolument dépendantes de l'État pour fonctionner. Pour exemple voici le budget communal de 1810:

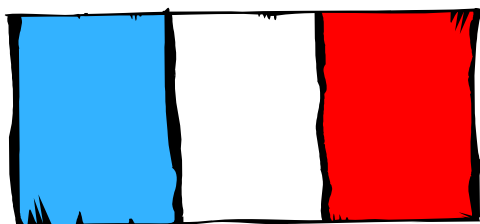
Rémunérations:

Maire	15f
Secrétaire	15f
Garde Champêtre	50f
Porteur de dépêches	16f
Entretien de l'horloge	12f
Entretien de la fontaine	30f
Abonnement bulletin des lois	6f
Registre de l'État civil	15f82
Frais divers	12f

Total budget 177.62f

Ce n'est évidemment pas avec ce budget qu'ils pouvaient se payer le presbytère.

La commune est administrée par un maire entouré de 11 conseillers municipaux, un secrétaire de Mairie (l'instituteur qui reçoit un salaire de 200f pour cette charge), un garde champêtre et un tambour afficheur.



LES MAIRES

(sous Napoléon Bonaparte)

Alors que en 1789 les communes semblaient menacées dans leur existence même, Napoléon conforta les 40 à 44000 communes de France (36000 aujourd'hui)

Napoléon nomme les préfets, ses subordonnés qui détiennent les pouvoirs dans leur département. A l'échelon en-dessous, il en va de même, ce n'est pas le conseil municipal qui décide de l'administration communale, mais le Maire.

Or le maire n'est pas élu: il est nommé, par le préfet au sein du conseil municipal.

Certes, à partir de 1802, le conseil municipal sera-t-il élu au suffrage universel, mais ce système électoral n'est que de façade.

Les citoyens élisent des candidats, en grand nombre, parmi les citoyens les plus imposés (donc les plus riches). Au sein de cette liste de candidats, l'Etat nomme qui bon lui semble.... Pour finir de lier l'ensemble, les conseillers municipaux doivent prêter serment au maire...

Il est évident que ces élections revêtaient un caractère politique. Elles correspondent d'ailleurs aux changements politiques à la tête de l'État.

Par exemple en 1830 instauration de la monarchie de Louis Philippe 1er on peut lire:

« L'an Mil huit cent trente et le vingt cinq octobre à 9 heures du matin, je soussigné NOGUES domicilié à St Martory commissaire délégué par M. le Sous Préfet de l'arrondissement de St GAUDENS suivant la lettre du 20 courant qui me commet à l'effet de procéder à l'installation de M. LACOMBE Antoine Notaire par arrêté de M; le Préfet sous la date du 18 courant Maire de la commune de AUZAS en remplacement de M. Dominique SARRAUTE Maire en exercice révoqué. Je me suis rendu à la salle de la maison de la Mairie de la dite commune ou j'ai trouvé réunis les sus nommés ainsi que MM. les membres du Conseil Municipal convoqués dans mon invitation par le sieur SARRAUTE. »

« J'ai fait lecture à l'assemblée de l'arrêté portant nomination du nouveau titulaire après que j'ai reçu de lui et séparément le serment qui a été fait ainsi conçu:

« Je jure fidélité à Louis Philippe 1er Roi des français, à la charte constitutionnelle, aux lois du royaume de bien et fidèlement remplir les fonctions qui me sont confiées »

Immédiatement j'ai proclamé au nom du Roi des Français le sieur LACOMBE Maire de AUZAS. »

M. SARRAUTE a aussitôt remis à la disposition du sieur LACOMBE:

1e le sceau de la Mairie

2e l'écharpe

3e les registres de l'état civil de l'année courante

4e la matrice cadastrale, les cartes des sections, le plan parcellaire, et les deux cadastres anciens et quand aux autres objets dépendant de l'administration municipale, il est convenu entre eux que le dit sieur SARRAUTE les remettra dans huit jours sur inventaire fait en double, qu'il lui en sera donné décharge par le nouveau Maire.

Après avoir été signé par nous, les dit LACOMBE, SARRAUTE et les membres du conseil municipal l'assemblée a été terminée aux cris de vive le Roi des Français ».

Autre fait marquant de notre histoire, en 1816, le Maire de AUZAS devint également Maire de Laffite Toupière:

« Le vingt deuxième jour du mois de juin 1816, nous LACOMBE, avocat et juge de paix du canton de St Martory en vertu de la délibération à nous adressée le dix sept du courant par Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Saint Gaudens pour procéder à l'installation de Monsieur le Maire des communes d'Auzas et Lafite et en vertu de ladite nomination après en avoir donné avis à celui-ci nous sommes transportés dans la commune d'Auzas ou nous avons trouvé réunis messieurs les Maires Daniel Lozes, Bernard Casse, Joseph Millet, Bernard Barirejje, Antoine Lacombe, membres du conseil municipal en présence desquels lecture faite de ladite adresse en délégation et de l'acte de nomination de Monsieur Pierre Germain Lacombe pour remplir jusque en mille huit cent vingt un les fonctions de Maire des communes d'Auzas et Lafite.

Il a été par ce fonctionnaire prêté en nos le serment qu'il a prononcé en la forme suivante:

<Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et la fidélité au Roi de n'avoir aucune intelligence de n'assister à aucun conseil de

n'entretenir aucune ligue qui serait contraire à son autorité et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs j'apprend qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je le ferai savoir au Roy>

et a signé LACOMBE}.

Et de suite Monsieur Pierre Germain Lacombe a été par nous installé dans les fonctions de Maire et lui avons remis l'acte de sa nomination et ceux de la nomination de ses adjoints »

A noter qu'il écrivait LAFITE avec un seul F

Cette fusion des communes avait été décrétée en 1800 (Consulat). Elle concernait Laffite à Auzas, St Médard à Beauchalot et Proupiary à Sepx . La défusion a été décrétée en 1817

Il faut cependant noter que ce fait se situait au lendemain de la terreur blanche (massacre des Bonapartistes par les Royalistes après la deuxième abdication de Napoléon Bonaparte).

Par contre dès le lendemain M. Lacombe procédait à la nomination d'un adjoint à Laffite en ces termes:

« Le Maire d'Auzas à M. Pegot Gérard de Laffite Toupière.

Monsieur,

Je vous prévient que vous êtes nommé adjoint pour en exercer les fonctions jusque en 1821 et que je suis délégué pour votre installation. Je me rendrai en conséquence et à cet effet le 23 demain Dimanche à dix heures du matin.

Veillez faire avertir le conseil général de se réunir alors pour assister à cette opération. J'ai l'honneur de vous saluer très affectueusement. »

(heureusement que c'était très affectueux!)

Il procédait de même à la nomination d'un adjoint à AUZAS, M. Jean Guillaume TOURNON

ARRÊTES MUNICIPALES

En 1810, le 13 juillet le conseil municipal approuvait les arrêtés suivants:

« **Article 1** Les boulangers qui manipulent la principale nourriture de l'homme ne doivent porter trop d'attention à faire leur pain. Il doit être de bonne qualité, bien cuit et de poids, à peine de confiscation et ils ne peuvent les vendre au dessus de la taxe qui en sera faite et publiée, ils sont obligés au surplus envers le public de le servir en faisant et vendant du pain sans pouvoir cesser qu'ils n'en ayant obtenu la permission pour des causes urgentes.

Article 2 Les bouchers ne peuvent tuer des bestiaux sans avoir averti la police de les venir voir pour vérifier s'ils sont sains et de la qualité requise n'y vendre la viande avec surcharge d'os ou faux poids ou plus qu'elle ne sera taxée a peine de confiscation.

Article 3 Les cabaretiers ne doivent souffrir dans leur maison aucun buveur, ni joueur non plus que ceux qui y restent pendant les offices divins. Toutes les maisons publiques de jeux et autres doivent être fermées à 10heures du soir depuis Pâques jusqu'à la Toussaint et à 8heures du soir durant le reste de l'année. Ceux qui pendant les offices divins ou après les heures s'y trouveront encourent chacun les mêmes peines de police que les maîtres de ces maisons qui les y souffriront. Les cabaretiers sont tenus d'avoir leurs mesures jaugées, étalonnées et de vendre des vins bons, portables et non gâtés commis aussi de tenir un registre dans lequel ils doivent écrire les noms de tous les étrangers qui couchent chez eux ne fut ce qu'une nuit.

Article 4 Tous propriétaires de maisons sont tenus et expressément obligés de faire souvent nettoyer balayer et ramoner les cheminées pour prévenir tout incendie nettoyer et balayer les rues devant leur maisons ne rien exposer sur les fenêtres ou au devant de leur



maisons sur la voie publique et ne rien jeter qui puisse nuire ou endommager par la chute ou causer des exhalaisons nuisibles.

Article 5 Il est défendu a toutes personnes de jouer aucun espèce de jeux dans un lieu public pas même aux quilles pendant les offices divins.

Article 6 Nul propriétaire ne pourra vendanger ses vignes ou hautins non clos avant le jour fixé par le Ban des vendanges a peine de confiscation.

Article 7 Les bruits chants et attroupements nocturnes qui troublent le repos des citoyens sont expressément prohibés.

Article 8 Il est enjoint a toute personne sans distinction qui assistera aux offices divins de se comporter dans l'église avec la décence et la vénération convenable a la sainteté du lieu nul ne peut y causer y faire les conversations n'y troubler le service du culte de quelque manière que ce soit.

Article 9 Nul ne peut embarrasser n'y dégrader les voies publiques

Article 10 Toute contravention au présent règlement outre la confiscation dans les cas ou elle aura lieu doit être et sera punie de peine de simple police c'est a dire d'une amende égale aux valeurs de trois journées de travail ou d'un emprisonnement de trois jours sans préjudice des dommages et intérêts qu'il y échoit

Article 11 Une expédition du présent sera envoyée a la justice de paix du canton de St Martory et une autre affichée aux endroits accoutumés et publiée ».

Le TERRITOIRE COMMUNAL

Toujours en 1809, eut lieu la délimitation des territoires des communes.

A cet effet les maires décrivaient sur le registre des délibérations le contour du territoire et plantaient aux points stratégiques des bornes. Exemple:

« à la source du dit ruisseau. de là, partant vers le levant allant par une ligne courbe jusque à une borne qui est placée à l'angle du quart mis en réserve de la commune d'Auzas. Du couchant au septentrion à cette borne commence la commune d'Aurignac. De cette borne allant en droite ligne du couchant au levant jusque au ruisseau qui fait séparation de la commune d'Auzas d'avec celle du Fréchet » (Il s'agit du lieu dit Saint Rame dans le bois d'Auzas.

Le texte complet est affiché dans le couloir de la Mairie)

L'ÉCOLE

La maison d'école des garçons (située à l'emplacement de la place CASTERET) , a été acquise en 1855, quant à l'école des filles elle n'existe pas à cette date.

Le local où se déroulent les cours appartient à « la fabrique de l'église qui le loue à la Mairie », mais un dossier pour construire cette école de filles « est entre les mains de l'administration ».

« La salle de classe des garçons se situe au rez de chaussée, les quatre pièces du premier étage étant réservé pour le logement de l'instituteur » (et l'institutrice ?)

Le salaire de l'instituteur est de 1200f, celui de l'institutrice de 700f « car elle a moins de cinq ans d'exercice. »

Il y a en 1885 vingt six garçons et trente six filles de 6 à 13 ans scolarisés « avec assez d'assiduité ».

L'école n'était obligatoire que depuis 1880-1881 date des lois de Jules FERRY.

Pour les garçons le premier instituteur était M. LACOMBE en 1802, puis M. SAVES en ?, M. BAROUSSE Bernard en 1830, M. CARRERE en 1852 et M. LAFORGUE en 1855, premier instituteur « fonctionnaire ».

Pour les filles la scolarité n'a débuté qu'en 1840 avec Mme DOURDE Irénée, puis Mlle CHANFREAU Jeanne Marie en 1853, Mlle SOUBIE-CONTE en 1863, Mlle BONNEMAISON Mélanie en 1872, Mlle LARRIEU Marie Louise en 1872 et Mme CASTAING Jeanne en 1883, elle aussi première institutrice « fonctionnaire » de la 3ème République.

M. LAFORGUE dans la monographie du Propriary s'exprime en ces termes:

« Avant la révolution l'instruction primaire n'existait que dans les grands centres, aujourd'hui on la trouve dans les petites communes comme dans les grandes, chaque localité a son école et son instituteur voire même une institutrice.

En nous donnant la loi du 28 juin 1833 le grand ministre GUIZOT avait compris qu'il devait en être ainsi. Trouvée trop libérale on sait comment cette loi fut modifiée et altérée par celles du 13 mars 1850 et du 14 juin 1854.

Maintenant que l'esprit de rétrogradation a fait place à la lumière, la république produit enfin ses heureux fruits ».

Actuellement nous n'avons plus d'école à Auzas, les enfants étant scolarisés au RPI Castillon St Médard.



LA CONSCRIPTION

La conscription s'effectuait par tirage au sort et la mobilisation des conscrits n'était pas évidente. Il faut dire que c'était l'époque de la Guerre d'Espagne (1808-1814) Napoléon 1er régnant.

Le Tirage au sort 1809

« Ce jour d'huy septième Août Mil huit cent neuf nous Maire de la commune d'AUZAS en vertu de la lettre du 25 juillet de M. Le sous Préfet du cinquième arrondissement qui nous charge de désigner un garde national pour remplacer TOURNIS Michel réformé du Bataillon de guerre c'est pourquoi nous avons mis dans un vase autant de bulletins qu'il y avait de sujets et dans un autre vase autant de bulletins en blanc parmi lesquels était un qui contenait les mots désigné par le sort.

Ces bulletins ont été ballottés dans les vases ensuite deux personnes en ont tiré une chacune de chaque vase. Les deux premiers tirés ils ont été tous les deux blancs, le troisième qui portait le nom de Jean CHANFREAU de la grange, garçon charpentier, le bulletin de l'autre vase portait désigné par le sort et nous lui avons fait le commandement qui suit:

Au nom de la loi et en vertu des ordres de M. le Sous Préfet, le Maire de la commune d'AUZAS enjoint Jean CHANFREAU de se présenter à la Sous Préfecture de St Gaudens jeudi prochain qu'on comptera 10 du mois courant avec son sac pour y passer la revue et recevoir la feuille de route pour joindre le Bataillon de guerre de St Béat ».

Le Tirage au sort 1813

« Le 10 avril 1813 nous avons fait assemblés tous les célibataires de la commune d'AUZAS de l'âge de 20 à 40 ans. Leur avons lu la lettre de M. le Sous Préfet du 4 du mois courant

ainsi que l'arrêt de M. le Préfet du 31 mars dernier et leur avons proposé de faire le choix d'entre eux en suivant l'esprit de l'arrêt.

Ils l'ont fait en écartant tous les pauvres et ceux qui étaient nécessaires chez eux, c'est à dire ceux qui étaient seuls ou uniques chez eux.

Il n'y est resté que 4 individus qui laissaient un frère chacun dans leur foyer.

Nous avons proposé à ces quatre de tirer au sort entre-eux pour faire deux gardes Nationaux demandés par le dit arrêté.

Ils si sont refusés, nous nous sommes transportés à la Sous Préfecture et avons fait part à M. le Sous Préfet de ce qui s'était passé, il nous a dit de faire tirer au sort les quatre et s'ils si refusaient de les faire tirer par quelqu'autre pour eux en leur présence.

Ont été tirés aujourd'hui 11 avril BAROUSSE Bernard, BAROUSSE Jean Pierre, LAYE Jean Aimé et SENAT Jean Blaise.

Le sort en a voulu au sieur LAYE Jean et SENAT Jean Blaise. Le sieur Jean Blaise se serait plaint de ce qu'un individu avait parlé contre lui en disant qu'il n'était pas nécessaire chez lui, et qu'un seul ne pouvait pas faire le choix des hommes.

Nous lui avons observé que nous avons dit dans le principe que quoiqu'un seul parlât, s'il n'y en avait d'autres qui parlassent contre celui là, que tous seraient censés accorder ce que le seul avait dit.

L'an Mil huit cent trente et le vingt cinq Octobre a 9 heures du matin, je soussigné NOGUES domicilié à St Martory Commissaire délégué par M. le Sous Préfet de l'arrondissement de St Gaudens ».

Petite histoire de la conscription

Le 26 juin 1810 le Sous Préfet informe des conscrits de bien vouloir rejoindre leur garnison.

Le 29 janvier 1811 il informe le Maire qu'il a déjà appelé DAMBRUN Paul, CHANFREAU Jean, CASSE Jean, PEGOT Jean Louis 3 fois, CASSE Jacques et PEGOT Dominique 2 fois, SARRAUTE Dominique et MILLET Alexis 1 fois et qu'il doit les requérir à rejoindre St Gaudens le 31 janvier.

Le 19 mars 1811 il écrit: « *Monsieur le Maire d'AUZAS faites arrêter et conduire à la Sous Préfecture le 23 mars courant à 7 heures du matin les gardes nationaux ci après désignés pour le bataillon d'élite: PEGOT Dominique, LAYE Jean, CHANFREAU Jean et CASSE Jacques* » (les autres avaient sans doute rejoint leur affectation)

le 24 avril 1811 le Maire écrit au Sous Préfet:

« *l'original de votre injonction du 19 mars fut remise au Maréchal de Logis de la brigade de St Martory le 21 mars.*

Le 31 mars je lui fis une lettre officielle pour lui rappeler de ne pas manquer à ce qu'il avait promis (l'arrestation des 4 réfractaires).

Il vint le 1er avril à AUZAS pour me dire que le 4 il faisait les arrestations, de lui envoyer le Garde Champêtre.

La pluie déranger ce projet, il partit le lendemain pour Toulouse.

Je lui parlai le 12 avril, il me fut promis que le 16 avril l'arrestation se faisait.

Le 21 avril je suis revenu à St Martory, il m'a répondu que l'on n'avait pas le temps et que je fasse faire cette arrestation par notre garde champêtre.

J'ai donc repris l'original des mains du Brigadier et l'ai remis aujourd'hui 22 au Garde Champêtre M. LACOMBE avec des réquisitions.

Le 23 avril il est venu me dire qu'il avait fait la tournée infructueuse accompagné de douze hommes et du Garde Forestier. Je l'ai requis de faire un procès verbal que vous trouverez ci inclus.

Voilà Monsieur le Sous Préfet la cause du retard à vous rendre compte »

Le 11 juin 1811 enfin ils portaient faire leur service avec un an de retard.

Election des Gardes nationaux sous Louis Philippe 1er Roi de 1830 à 1848

« *L'an Mil huit cent trente et un et le vingt neuf janvier deux heures du soir au fond du village à la place publique lieu ordinaire des réunions les gardes Nationaux du service ordinaire formant une compagnie de 124 hommes de la garde Nationale de la commune d'AUZAS dûment convoqués pour les élections de leurs officiers, sous officiers et caporaux a cet effet inscrits sur l'état nominatif dressé par le conseil de recensement.*

Étant réunis au nombre de 72 sans arme et sans uniforme en présence de M. Antoine LACOMBE Maire président du conseil de recensement assisté de M. Joseph MILLES et de M. Bertrand SENAT membres du même conseil remplissant les fonctions de scrutateurs à l'effet de procéder au terme de la loi du 22 mars 1831 à la nomination de leurs officiers.

Il a donné lecture de l'article 51 de la loi portant que l'élection aura lieu pour chaque gardes Nationaux au scrutin individuel et décret à la majorité des suffrages.

Pour le grade de capitaine M. le Président a fait l'appel de tous les gardes Nationaux inscrits sur le dit état nominatif. A cet appel pour le 1er tour de scrutin ont répondu 72 votants. Le nombre des bulletins réunis ayant été reconnu égal à celui des votants le scrutin a reconnu et déclaré régulier et la majorité absolue fixée à trente sept M. Le Président a procédé au dépouillement et ce dépouillement a donné savoir à M. LOZES Jean Vidian aîné 50 voix.

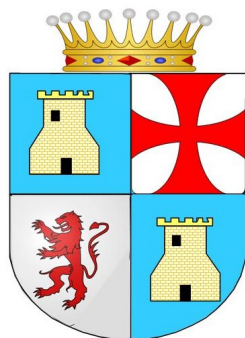
M. LOZES Jean Vidian aîné ayant réuni la majorité absolue des suffrages a été proclamé capitaine par M. le Président (Ce LOZES devint Maire de AUZAS en 1836)

Ont été élus de la même manière Lieutenant LACOMBE Jean Pierre, Sous Lieutenant SOULE Bernard, Sergent Major DERTRAND Antoine Jean, Sergent Fourrier JALOMBIC Alexandre, puis 12 sergents, caporaux et brigadiers.

Personnages célèbres

Outre Jean de MANIBAN Baron d'Auzas déjà cité, M. MICHAS habitant sur les coteaux du pont signale que la demeure qu'il occupe à appartenu en 1806 au Vicomte de BAREGE (habitant Aurignac), lequel la cède en 1832 à la famille DE LA TOUR LANDORTE dont l'un des fils Louis Charles était Evêque de PAMIERS.

Un membre d'une famille Auzas a retrouvé en 2010 le blason des Auzas, issu de la famille DE LAFUE de Sepx seigneur d'Auzas.



"écartelé; aux 1 et 4: d'azur, à la tour d'argent, crénelée et maçonnée de sable; au 2 de Comminges; au 3: d'argent, au lion de gueules"

Bien entendu nous nous devons de rappeler Norbert et Elisabeth CASTERET célèbre couple de spéléologues. Lui, découvreur des sources de la Garonne et de nombreuses grottes, dont celle de Montespan et de la Henne-Morte.

Il a exploré plus de 2000 cavernes et gouffres en France et dans le monde. Sa femme détentrice du record féminin de profondeur sous terre l'a suivi dans de nombreuses explorations.

Ils reposent en paix dans notre petit cimetière, car si Norbert CASTERET est né à St Martory (1897-1987), son épouse Elisabeth (1905-1940), est issue de AUZAS, de la famille MARTIN dont trois frères s'étaient expatriés au Sénégal, puis aux Etats Unis dans la ville de LAREDO (1852) avant que leur arrière petite fille revienne au pays.



Emigration

Les Martins donc ont émigrés aux USA après un passage par le Sénégal, une autre famille les deux frères Flous ont émigrés eux en Argentine, mais le plus gros contingent d'émigrés sont partis en direction de la Nouvelle Orléans.

Entre 1836 et 1859, 27 enfants d'Auzas ont quittés le village pour traverser l'atlantique.

Depuis nous avons eu des nouvelles de descendants des familles Barousse, Lozes et Dulion.

Lozes Vidian 36ans 1836 colporteur
Pujol Jean Joseph 31ans 1837 charpentier
Lozes Jean Paul 27ans 1837 boucher
Pujol Jean Gaudens 23ans 1837 boulanger
Dambrun Jean Baptiste 29ans 1837 affineur de draps
Chanfreau Dominique 44ans 1837 menuisier
Senat Jean Blaise 27ans 1837 tanneur corroyeur
Dulion Jean Paul 24ans 1837 perruquier
Brange Bonnaventure 28ans 1839 marchand
Lacombe Jean 40ans 1839 tisserand
Brocat Alexis 24ans 1839 tuilier
Sarraute Joseph Jean Pierre 30ans 1839 corroyeur-
Barousse Germain 24ans 1839 médecin
Barousse Prosper 26ans 1839 avocat
Dulion Arnaud 22ans 1841 marchand
Dulion Antoine Blaise 28ans 1847 colporteur
Dambrun Louis 32ans 1847 colporteur
sur le navire Victoria
Senat Pierre Jean Marie 24ans 1848 pharmacien
sur le navire l'Eurotas
Barousse Paul 18ans 1848 cultivateur
autorise par ses parents
Lozes Jean Francois 19ans 1848 cultivateur
autorise par son père
Senat Pierre Antoine 17ans 1848 cultivateur
autorise par son père
Barousse Lezier 26ans 1852 élève de commerce
sur le navire Brother
Dambrun Bernard Paulin 28ans 1853 cultivateur
sur le navire Elizabeth Bruce
Saux Jean Bertrand 23ans 1853 commis voyageur
avec Ellen Marie Rafouris
Barous Augustine 20ans 1856 cuisinière
sur le navire Isabella
Jalambic Jeanne 28ans 1856 cuisinière
sur le navire Isabella
Chanfreau Sylvain 19ans 1859 garçon a la pharmacie

Histoire d'AUZAS

et de ses voisins

On a vu les difficultés rencontrées pour retracer les origines de AUZAS, mais qu'en est il pour nos voisins?.

Et bien il n'existe pas plus de traces aux archives départementales dans leurs monographies toujours rédigées à la même époque par les instituteurs.

ARNAUD-GUILHEM

monographie 1886

Son origine est inconnue, plusieurs hypothèses sont décrites par l'instituteur M. TOURNIE.

1) Une épidémie fit périr toutes les familles sauf les familles ARNAUD et GUILHEM d'où le nom du village.

2) Du temps de Charles VII (1403-1461), le seigneur de Barbazan se nommait Arnaud Guilhem

Enfin en 1476 mais le village était déjà construit depuis longtemps l'abbé de Bonnefont se nommait Arnaud Guilhem

Par contre la monographie signale la découverte de plusieurs vestiges préhistoriques: menhir, haches de pierre, tumulus.

A cette époque Arnaud Guilhem était plus petit que AUZAS

635 habitants en 1824 et 429 en 1881 (504 à AUZAS en 1885 et 806 en 1789).

On ne compte que 1 tisserand, 1 épicier, 1 menuisier, 1 forgeron contre 30 commerces, 3 moulins et 1 scierie à AUZAS.

« La population se compose en totalité d'agriculteurs, mais en raison de l'insuffisance de rendement des sols ils font du colportage. La moitié des familles fournit des ambulants vulgairement appelés chineurs et il partent de la St Martin (11 novembre fête patronale) à fin avril.

Cette habitude de pérégrination a certainement contribué à provoquer la dépopulation. »

M. TOURNIE insiste longuement sur un trait particulier d'Arnaud-Guilhem. Que l'on en juge:

«mais on est forcé de reconnaître que les habitants d'Arnaud Guilhem, sains et robustes par eux mêmes, sont exposés par leur faute au désagrément des pays malsains. Une grande partie de cette population laisse à désirer sur le rapport de la propreté corporelle et de la tenue de l'habitation.

Bien loin de voir cette coquetterie et cet aspect riant que l'on remarque dans les maisons de certaines localités on est ici trop souvent péniblement impressionné par le désordre qui y règne et la mauvaise odeur qui s'en exhale. Après cela il ne faut pas s'étonner que Arnaud Guilhem ne soit pas toujours à l'abri des épidémies, le choléra a su y pénétrer en 1855..... » et de continuer ainsi en donnant des exemples et en rendant cet état insalubre responsable des épidémies de peste.

LAFFITE TOUPIERE

monographie 1885

Toujours origine inconnue. Les seules indications étant l'étymologie de Laffite qui signifierait « pierre levée ».

« Une légende voudrait que le premier habitant M. Laffite voulant bâtir sa maison creuse les fondations mais ne trouvant que le roc s'écria « tout pierre ». En vain il changea de place et toujours de s'écrier « tout pierre, tout pierre », de sorte qu'en parlant on disait on va chez Laffite tout pierre »

Population en 1830, 400 habitants et en 1881 220 habitants « peu de naissances car peu de mariages les jeunes cherchant fortune dans les départements voisins »

« ils cultivent de la vigne haute qui produit du vin d'assez bonne qualité, passablement alcoolique (sic) et bien des amateurs lui donnent la préférence sur le vin de la plaine de Toulouse »

« La commune a toujours eu la réputation d'être pauvre, le sol cultivé était d'un rendement insuffisant.

Le pain manquait aux hommes et le fourrage aux animaux, pour sortir de ce cercle vicieux ils s'engageaient hélas dans la voie des emprunts ou quittaient leur famille pour des pays plus cléments.

Telle est l'histoire de presque tous les anciens habitants »

« les habitants étant pauvres la municipalité elle même songeait plutôt à ses propres intérêts qu'à ceux du public »

« De 1789 à 1830 et même avant l'enseignement étant nul durant cette période quelques enfants allaient aux écoles de AUZAS et St MARTORY »

De 1840 à 1875 époque ou le traitement de l'instituteur est plus élevé il s'occupe avec plus de soin des élèves.

La fréquentation est au dessus de la moyenne, mais 15 ou 20 habitants (hommes), ne savent que signer, 20 à 25 savent lire et écrire et parmi ceux ci, cinq connaissent le calcul. »

Seul personnage célèbre Bertrand de Laffite seigneur du lieu au moyen âge qui fut commandeur des Templiers de Montsaunès en 1200.

La tour carrée servant de presbytère près de l'église à appartenu aux Templiers puis aux chevaliers de Malte d'ou les noms de bois des Templiers et bois du Commandeur.

« Laffite est située non loin d'un site le plus beau du pays appelé Pont du Fourg surtout remarquable comme ayant servi d'emplacement à l'antique villa gallo romaine de l'illustre Calagorguis »

SEPX

monographie 1887

Le village Sepx était comparable à Auzas puisque en 1881 il comptait 508 habitants (504 à Auzas en 1885) et 653 en 1822.

« L'agriculture n'est pas très florissante mais l'industrie l'est encore moins. 4 charpentiers, 2 forgerons, 1 cordonnier, 3 maçons, 1 épiciier, 2 cabarets, mais pas de boulanger ni de boucher. Un habitant se charge moyennant redevance d'aller chercher le pain à St Martory 2 à 3 fois par semaine »

Sepx a connu une forte émigration vers les grands centres, principalement Bordeaux. *« D'autres se sont livrés au commerce de toile, draperies et se sont établis dans le Cantal ».*

Ici aussi comme à Arnaud Guilhem (réputé à l'époque pour être un lieu de passage des orages) on parle *« des années trop fréquentes hélas pendant lesquelles la grêle a complètement ravagé toutes les récoltes ».*

« Il existe une place qui en souvenir des exécutions d'autrefois a conservé le nom de place du pilori » Les condamnations capitales s'effectuaient sur cette place devant l'église.

En effectuant la réfection de l'église on a trouvé un caveau en marbre blanc datant du XIIIème siècle, et au cimetière des tombeaux de l'époque gallo romaine II et IIIème siècle y compris des mosaïques et bas reliefs de scènes de chasse.

Son origine est latine elle vient du mot Setus ou Sepes (enceinte, défense), le village était entouré d'une enceinte fortifiée. Le châtelain régnait sur LESTELLE et CASTILLON.

« A l'époque des grandes invasions des Sarrasins (731-733) le désordre et le pillage jetèrent l'épouvante parmi les populations et c'est alors que l'on voit les villes, les campagnes même s'entourer peu à peu de fossés, de remparts de terre, de quelques apparences de fortifications, c'est donc dans ces conditions que dut se former le village actuel de Sepx.

LE PROUPIARY

monographie 1885

C'est l'instituteur de AUZAS M. LAFFORGUE qui en a rédigé la monographie en 1885.

La population était de 187 habitants en 1881 et 216 en 1851.

Population exclusivement composée d'agriculteurs à l'exception de 4 ouvriers carriers, 2 menuisiers et 1 charpentier.

On trouve plusieurs carrières de pierre de construction dont celle du hameau de Caddret qui fournit une pierre roussâtre.

Les fruits y sont abondants, notamment les cerises et les pêches. La vigne haute produit de 4 à 5 hecto à l'hectare, le phylloxéra n'a pas fait son apparition, mais l'oïdium occasionne des dégâts tous les ans.

« le vent d'Autan qui arrive du Sud Est y souffle de temps en temps, mais le plus souvent il est vaincu par son violent adversaire le SERS venant du Nord Ouest ».

Sur l'origine du Proupiary M. LAFFORGUE était contraint à des spéculations, n'ayant pas accès aux archives: *« En vain nous avons fouillé la Mairie, ses archives ne comprennent aucun documents anciens ni modernes... Il devrait pourtant exister quelque chose de cette fameuse abbaye de Bonnefont dont les ruines attestent son ancienne splendeur.... Au dire de certaines personnes tout le territoire du Proupiary aurait appartenu à une seule famille dont le chef serait originaire de BAZAS (Gironde) lequel serait venu s'y établir comme colon et aurait laissé son nom à la localité ».* (ceci nous ramène à la chevauchée du prince Noir Gouverneur d'Aquitaine en 1355 et à la famille MANIBAN

« Au sujet des mœurs et coutumes, les besoins y sont généralement bornés au strict nécessaire. L'esprit des habitants est bon. Ils sont courageux au travail et durs contre les intempéries, habitués à supporter la fatigue et le malaise ».

L'existence de l'école du Proupiary remonte seulement au 24 juillet 1867. Le bâtiment a été légué à la commune par Jeanne GUGNO veuve St BLANCAT elle se trouve à côté de l'église, c'est l'actuelle mairie.



Jumelage Auzas Bulgan Octobre 2011
à Auzas en présence du Sénateur B. AUBAN



Jumelage Auzas Bulgan septembre 2012
En mongolie



Rencontre avec des descendant de la famille Dulion et de la famille Lozes émigrés aux USA (Nouvelle Orléans)

René SAVELLI
2014

